

« Des règles et des sanctions éducatives au service de notre Projet d'Etablissement »

À propos de l'intervenant

Psychopédagogue, spécialisé dans la prévention et la gestion des problèmes comportementaux manifestés par des jeunes au sein des structures éducatives.

Durée

15 à 18 heures à programmer

➔ Programmation à convenir.

Présentation

Il est aisé de deviner les risques qu'encourent éduqués et personnels lorsque certains points du règlement d'une structure éducative sont ignorés, contredits, impraticables, obsolètes... et/ou lorsque le système de « sanctions » est peu explicite, inapplicable, inappliqué...

Dans une structure éducative, le règlement est un texte fondamental au service, d'une part de la construction de relations paisibles et, d'autre part de la réalisation du projet éducatif. Il constitue un « incontournable » pour la gestion des incidents et surtout pour leur prévention : en effet, lorsque toute l'équipe est en accord sur les règles présentes dans le règlement et sur les objectifs et modalités des sanctions, il y a plus de chances de faire « entendre raison à l'éduqué qui ne peut choisir la raison ».

Ces séances d'accompagnement vont permettre de « mettre à plat » les forces et faiblesses du règlement et de son application. Ainsi, ses objectifs généraux seront :

- ✚ d'établir un consensus à propos de ce qu'est une règle respectable et donc ce qu'est un règlement « qui fait autorité » ;
- ✚ d'établir un consensus à propos de la sanction afin qu'elle soit éducative ;
- ✚ que les participants soient en capacité d'analyser les points forts et les faiblesses du règlement de leur structure éducative et de son application, et de proposer des modifications en conséquence, que ce soit en ce qui concerne la forme (présentation, structure, ...) ou le fond (pertinence des règles et des procédures de sanction) ;
- ✚ de réécrire (revisiter) certaines parties (cela dépend du temps encore disponible).

Notes

- ✚ Un rendez-vous préliminaire est organisé afin d'affiner et d'adapter les objectifs en fonction des besoins existant dans la structure.
- ✚ L'expérience montre que si cet accompagnement peut s'effectuer en 2 jours, l'organisation en 3 jours permet un approfondissement souvent bien utile, permettant d'aller plus loin dans l'analyse du règlement et des pratiques qui y sont associées.
- ✚ Même si cet accompagnement de 2 ou 3 jours permet aux participants d'être en mesure de réécrire leur règlement, il peut se poursuivre si l'équipe ressent le besoin d'être accompagnée dans la « revisitation » de tout le règlement de la structure (durée et modalités à négocier).